PREMIÈRE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Objet : Travaux de construction, de réhabilitation et de réfection d'écoles maternelles et primaires sur le programme BRIC

Référence SIGMAP : T_DST_125977

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National (AOON)

Avis n° 62/035-026/CD/SE/PRMP/SPMP/Ass.PRMP-SIRAT.SA du 12/11/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Djougou, version 4, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 28 août 2026.

2. La Commune de Djougou *a* obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds mixtes (*programme BRIC : Banque Mondiale : crédit IDA+Budget National)* afin de financer le renforcement des infrastructures et équipements scolaires, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux travaux de construction, de réhabilitation et de réfection d'écoles maternelles et primaires sur le programme BRIC.

3. La Commune de Djougou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassement pour le bâtiment ;
- Maçonnerie, béton ;
- Menuiserie aluminium-bois ;
- Charpente-couverture ;
- Peinture – Badigeon ;
- Electricité ;
- Electricité solaire ;
- Plomberie ;
- Mobiliers et Autres ;
- Mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

Les travaux sont en lot unique.

Les variantes seront prises en considération.

BON A LANCER
DNC (DONGA)

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- Capacité technique et expériences :

❖ Être une entreprise ou groupement d'entreprises exerçant dans le domaine des BTP ou génie civil, justifié par son registre de commerce et de crédit mobilier et/ou ses statuts en copie légalisée ou en original ou en copie simple de l'original dont la reproduction certifiée conforme est interdite ;

❖ Avoir exécuté en général, au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) comptées jusqu'à la veille du dépôt des offres, au moins trois (03) marchés de travaux en tant qu'entrepreneur, *justifiées par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution accompagnées des contrats (copies simples des pages mentionnant l'objet, le montant, les références et signatures de chaque contrat) ou les copies légalisées des procès-verbaux de réception définitive sans réserve, signées par les maîtres d'ouvrages ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin, ou toutes autres personnes morales de droit privé)* plus les formulaires requis.

❖ Avoir exécuté en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) compté jusqu'à la veille du dépôt des offres, au moins un (01) marché similaire *justifiées par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution accompagnées des contrats (copies simples des pages mentionnant l'objet, le montant, les références et signatures de chaque contrat) ou les copies légalisées des procès-verbaux de réception définitive sans réserve, signées par les maîtres d'ouvrages ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin, ou toutes autres personnes morales de droit privé)* plus les formulaires requis, équivalent à un montant non-cumulé avec ceux d'autres marchés des F CFA HT supérieur ou égal à : **deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent soixante-douze mille neuf cent soixante-trois (299 872 963).**

❖ Disposer d'un personnel dont les profils, qualifications et expériences doivent être conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

❖ Disposer des matériels conforme à ceux indiqués au point 6 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

BON A LANCER
DNC (DONGA)

- Capacité financière

- ❖ Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024 et 2023) un chiffre d'affaires moyen annuel des activités de construction justifié par les états financiers présentés dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 et au moins égal à : **trois cent soixante-quatorze millions huit cent quarante-et-un mille deux cent trois (374 841 203) F CFA.**

- ❖ Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits justifié par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ayant un correspondant au Bénin et à hauteur de : **cent quarante-neuf millions neuf cent trente -six mille quatre cent quatre-vingt-deux (149 936 482) F CFA.**

NB : Seuls les banques et les organismes financiers habilités peuvent délivrer l'attestation de capacité financière aux candidats ou soumissionnaires. Les compagnies d'assurance ne sont pas habilitées à délivrer ladite attestation. Toute attestation provenant de ces compagnies ne sera pas prise en compte.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- **Capacité technique et expériences :**

- ❖ Être une entreprise ou groupement d'entreprises exerçant dans le domaine des BTP ou génie civil, justifié par son registre de commerce et de crédit mobilier et/ou ses statuts en copie légalisée ou en original ou en copie simple de l'original dont la reproduction certifiée conforme est interdite ;

BON A LANCER
DNC (DONGA)

- ❖ En lieu et place des expériences générales et des expériences similaires du soumissionnaire, les expériences au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) compté jusqu'à la veille du dépôt des offres, du personnel d'encadrement sont prises en compte conformément au point 5 de la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification du présent DAO et **justifiées par** les preuves requises à savoir copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestations de service fait ou certificats de service fait mentionnant aussi les objets, les montants et les références des marchés concernés plus le formulaire requis **ou bien** les copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestations de service fait ou certificats de service fait appuyées des copies simples des pages portant l'objet, le montant, les références et la signature des marchés correspondants plus les formulaires requis. Au moins un marché similaire du personnel d'encadrement doit être d'un montant non-cumulé avec ceux d'autres marchés des F CFA HT supérieur ou égal à : **deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent soixante-douze mille neuf cent soixante-trois (299 872 963).**

Préfecture de Djougou

- ❖ Disposer d'un personnel dont les profils, qualifications et expériences doivent être conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

- ❖ Disposer des matériels conformes à ceux indiqués au point 6 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

- **Capacité financière :**

❖ Les entreprises naissantes devront produire leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence devront produire le bilan d'ouverture plus les états financiers de leurs années d'existence, dans les formes prescrites par le point 1 de l'annexe A-3-2 ;

❖ Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits justifié par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ayant un correspondant au Bénin et à hauteur de : **cent quarante-neuf millions neuf cent trente -six mille quatre cent quatre-vingt-deux (149 936 482) F CFA.**

NB : Seuls les banques et les organismes financiers habilités peuvent délivrer l'attestation de capacité financière aux soumissionnaires. Les compagnies d'assurance ne sont pas autorisées à délivrer ladite attestation. Toute attestation provenant de ces compagnies ne sera pas prise en compte.

❖ Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels couvrant la responsabilité civile professionnelle indiquant l'objet du marché et d'un montant des F CFA égal à : **trois cent quarante-qautre millions huit cent cinquante-trois mille neuf cent sept (344 853 907) F CFA.**

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

BON A LANCER
DNC (DONGA)

5. Le délai d'exécution est de quatre (04) mois.

***NB** : Toutefois des délais compris entre 120 jours calendaires (04 mois) et 180 jours calendaires (06 mois) sont acceptables et feront l'objet d'ajustement aux fins d'évaluation. Toute offre proposant de délai au-delà de 180 jours calendaires est considérée non-conforme.*

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics de la Commune de Djougou ; *Email : prmp2djougou@gmail.com*, avec copie à l'adresse suivante : abou.lanignan@mairie.bj , **Cell : 01**

55 27 79 06 et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de la Commune de Djougou, bâtiment F, bureau F9 au premier étage, de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, heures locales (GMT+1).**

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 17.../..11.../2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de la Commune de Djougou, bâtiment F, bureau F9 ; Cell : 01 55 27 79 06, tous les jours ouvrés de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, heures locales (GMT+1)**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.
Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.
NB :

- ***Cette fiche peut être renseignée et transmise par voie électronique. Toute demande électronique est satisfaite en 24h ouvrées.***
- ***Le défaut du retrait du DAO par un soumissionnaire entraine l'irrecevabilité de son pli.***

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après (adresse du lieu de dépôt des offres) : **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de la Commune de Djougou, bâtiment F, bureau F9 au premier étage** au plus tard le 08.../..12.../2026 à 09heures précises, heure locale (GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
NB : Les plis irrecevables pour d'autre motif seront également retournés sans être ouverts, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Mairie de Djougou, bâtiment E, Rez-De-Chausée, Salle de Conférence n°2,** le 08.../..12.../2026 à 09 heure 30 minutes, heure locale (GMT+1).

BON A LANCER
DNC (DONGA)

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt-neuf virgule soixante-trois (2 998 729,63) F CFA.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;
NB : La lettre de déclaration de garantie est acceptée si le soumissionnaire justifie du statut d'une micro, petite et moyenne entreprise conformément à l'article 10 de la loi n°2020-03 du 20/03/2020 portant promotion et développement des MPME en République du Bénin par la production de l'attestation d'identification de son statut de la MPME. En cas de groupement, la production de cette attestation par l'une de ses entités est admise pour tout le groupement.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de ***cent-vingt (120)*** jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

BON A LANCER
DNC (DONGA)

Fait à Djougou le, 12/11/2026
La Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou,

COMMUNE DE DJOUGOU * PRMP * MDGL - DEP/DONGA

Hotonou F. ADJIGUI

PRMP-Commune de Djougou